

CR réunion téléphonique du 2 avril 2020 9h – 10h

Comité départemental Ardennes

Soins de Proximité

spécial Centres COVID

Notes – M. Olivier, complétées Dr GERBAUX

PRESENTS :

ARS 08 (Mr Villenet – Mme Colomb)
CPAM 08 (Mr Suzanne)
CDOM 08 (Dr Mougeolle)
Mme SIMON : Clinéa (maison médicale de garde)
GHSA (Mr Melis, Mme Masson, Mme LENAGER)
CHiNA : Mr Mazure et Mme Burg
AAPS – PTA 08 (Mr BIREBENT – Mme Ferreira)
Ardennes Santé Travail 08 (Mr RICHET)
Dr BENASSINE et Dr HIRSON (Médecin du travail AST08)
Dr PARENT et Dr COCHE (Médecin de prévention CPAM)
Médecins Libéraux (Dr Deballon, Dr Dumont, Dr Menguy)
URPS IDEL (Mme Delaplace)
URPS ML (Mme Olivier- Dr Gerbaux)
Mme Schneider (Ordre IDE)
BIO ARD' AISNE (Dr DAUTREMAY)
Dr PARENT et Dr COCHE (Médecin de prévention CPAM)

Ordre du jour :

- Etat des lieux des centres COVID 08
- Statistiques
- Quelle organisation du suivi du J7 ?
- Communication des résultats des prélèvements aux patients

NOTES

Remerciements adressés par Mr Villenet pour l'engagement de chacun :

« Grâce au travail coordonné des médecins libéraux, de l'AAPS, de la CPAM, d'Ardennes Santé Travail, du CDOM08, du GHSA, du CHiNA, de la Croix Rouge Française et de l'ARS, 4 centres COVID ont ouverts sur le département »

Etat des lieux des centres COVID 08

- Etat des lieux présentés par Mme Collomb (diaporama en support)
- Pour rappel :
 - Centre COVID de Vouziers (ouvert depuis lundi 23 mars) dans les locaux du GHSA Vouziers
 - Centre COVID de Rethel (ouvert depuis mardi 24 mars) dans les locaux du GHSA Rethel
 - Centre COVID de Charleville (ouvert depuis mercredi 25 mars) dans les locaux d'Ardennes Santé Travail de Charleville-Mézières
 - Centre COVID de Sedan (ouvert depuis jeudi 26 mars) dans les locaux d'Ardennes Santé Travail Sedan
- Projet d'ouverture d'un centre sur Givet sur la CCRAM (avec le soutien de la CCARM et de la mairie de Givet)
- Présentation des lignes directrices régionales Grand-Est - Explication de la doctrine régionale / centres COVID
- Rappel des objectifs des centres COVID :
 - Apporter une réponse aux patients ambulatoires suspects de COVID, sans signe de gravité, prioritairement ceux qui n'ont pas de MT ou qui ne peuvent le joindre
 - Orienter « tout ce qui ressemble au COVID » vers ces centres / Permettre à tous les médecins libéraux ne plus recevoir dans leurs cabinets les patients suspects COVID (demeurer toutefois vigilant sur le risque de désengagement de la médecine de ville qui fait actuellement face à une forte baisse de son activité → ces centres n'ont pas vocation à se substituer aux cabinets de médecine de ville qui peuvent s'organiser pour répondre aux conditions d'accueil et de prise en charge requises)
 - Respecter la séparation des flux patients suspects COVID des autres en médecine de ville

Le Dr Gerbaux attire l'attention sur les patients asymptomatiques qui peuvent être contaminants. Impérativité des protections à avoir pour tout patient consulté en cabinet et des mesures de prévention à maintenir (mesures barrières, port de masque chirurgical systématique, limiter les RDV, éviter les salles d'attente)

Comment communiquer sur cela :

- Option de communication via le CDM (Dr MOUGEOLLE ok)
 - Plateforme des URPS (suggestion de Mme Delaplace)
- Informations sur les modalités de mise en œuvre des centres : équipe en place, procédure d'accueil du patient, procédures d'hygiène, etc... pour éviter la propagation virale.
- Paiement au forfait pour les médecins libéraux : 4C de l'heure + mise à disposition des locaux. Soit 1200€ par jour et par centre financé par l'ARS. Mr VILLENET pose la question du paiement à l'acte.
- Question sur l'adressage
Il est rappelé qu'aujourd'hui les seuls moyens d'accéder aux centres COVID sont l'adressage par le SAMU (centre 15) et les médecins libéraux ;
Constat qu'il y a très peu de patients qui viennent spontanément au centre.
- Question sur la communication relative à l'existence de ces centres

Mr Suzanne pose la question d'une communication grand public notamment avec la possibilité de test de dépistage pour le déconfinement :

Pas de communication grand public pour le moment, communication uniquement aux médecins traitants qui pourront prendre RDV directement en appelant le centre ou sur stanpro (pour avoir l'identifiant contacter par mail : ars-grandest-dt08-covid19@ars.sante.fr).

Mr Birebent et Dr GERBAUX précise que pas de communication grand public pour limiter les files d'attente et de recevoir des patients qui n'ont pas leur place dans le centre COVID et risquer de les contaminer et d'avoir un effet contre-productif de ces centres. Mr VILLENET souligne le fait que les médecins sont à l'origine du projet et la nécessité de laisser le choix de fonctionnement du centre aux médecins libéraux dans le respect des consignes nationales.

Mme Delaplace indique qu'une plateforme Distrimasque a été créée et propose la diffusion du message via cette plateforme.

Mr Villenet indique que la gestion/organisation/distribution des Masques relève d'un travail conjoint préfecture, conseil départemental, ARS

Il informe d'une réception très prochaine de masques avec un retrait organisé, à minima, à la préfecture des Ardennes

Un message sera envoyé par l'ARS pour dire où et sur quel créneau venir retirer les masques

- Dans le cadre d'une communication rapide sur les masques, il propose que dans un 1^{er} temps, les ordres médecins et infirmiers diffusent rapidement un 1^{er} message qui pourra ensuite être relayé (la semaine prochaine ?) par la plateforme (via URPS ML, IDE, pharma)
L'ordre des médecins précise que cette plateforme ne pourra informer que les professionnels qui s'y sont inscrits
- Mr Villenet pose la question de la volonté des médecins de demeurer rémunérer à l'acte ou au forfait. Il est précisé :
 - Que les modalités de rémunération actuelle pourront être revues, si souhait des médecins possibilité de paiement à l'acte.
 - La CNAM a des consignes souples, s'adapte aux conditions et décisions locales.
 - Qu'il n'y aura pas de difficulté sur les financements
 - Entend les motifs d'accueil d'un patient toutes les 30 min (test, désinfection), possibilité de RDV toutes les 20min ?
 - Que le financement sera intégral pour celles et ceux qui font fonctionner ces centres, l'objectif étant d'utiliser « à plein » ces centres

Statistiques

Montée en charge de la consultation dans les centres avec un pic de fréquentation vendredi 27 et lundi 30 mars.

Un peu moins de patient depuis le 1^{er} avril avec aucune orientation depuis le centre 15.

° Revoir avec le centre 15 pour s'assurer qu'ils ont bien l'information de l'existence ces centres.

Communication des résultats des prélèvements aux patients

- Le laboratoire Bio Ard'Aisne a organisé l'approvisionnement en kits de prélèvement sur Charleville et Sedan
- Les prélèvements sont envoyés chez un sous-traitant (forte demande impliquant que les résultats attendus à J +1 arrivent finalement à J + 2 voir J+3)
- Remarque sur la proportion de faux-négatifs (30 %), pas de faux positifs (bonnes spécificités).
- Il est établi que les résultats soient communiqués aux médecins traitant (nom du médecin traitant à mentionner avec l'analyse), à défaut au médecin prescripteur COVID.
Le médecin est celui qui informe le patient « positif »

Mr Villenet rappelle la nécessité de respect et de rappel des consignes de confinement « strict et total » pour les patients positifs COVID et des cas contacts et la possibilité de se voir porter les repas et les médicaments à domicile (pas de supermarchés, ni de passage à la pharmacie pour ces patients).

- Mme DELAPLACE pose la question de comment informer les autres professionnels qui s'occupent du patient ou l'ADMR ?
 - Rôle du médecin traitant ++
 - Possibilité d'écrire sur l'ordonnance COVID+ (secret médical partagé, le CDOM est d'accord)
 - Nécessité d'une bonne connaissance du réseau de soins du patient.
- L'ARS réceptionne également les résultats qu'elle transmet au centre 15 + prend contact avec le patient pour s'assurer du respect des consignes, voit à l'arrêt de travail, fait le point sur les « personnes contacts »

Question du Dr Mougeolle : pourquoi les informations de patients positifs sont transmises au SAMU alors que les patients ne sont pas hospitalisés ?

Mr Villenet répond de l'utilité pour les services d'urgence de disposer de cette information si le patient prend contact ou arrive aux urgences en cas de dégradation clinique.

Le Dr COCHE rappelle que le médecin doit préciser au patient qu'il n'y a pas de prélèvement systématique au centre (Prélèvements uniquement pour des cas précis).

A noter qu'il n'y a aucune obligation pour le médecin participant au centre COVID de faire des prélèvements naso-pharyngés, a contrario si il souhaite en faire : bien respecter les indications.

- Question du Dr Menguy sur la possibilité que les centres COVID soient aussi destinataires des résultats : la demande est validée
- Question du Dr Deballon sur le nombre de tests, est-il suffisant :
Bio Ard'Aisne informe que les tests sont à ce jour suffisants

Remarques / Questions diverses

- Le Dr Coche attire l'attention sur le fait que ce n'est pas parce que les personnes viennent en centre qu'elles auront forcément un test, le test étant établi en fonction de critères précis
- Echanges autour de la gestion de la sortie de crise : Les centres COVID qui deviendraient des centres de dépistage ?

Mr Villenet indique que nous n'en sommes pas là et que dans tous les cas, pour la stratégie de sortie de crise, tout le monde sera consulté.

- Rôle des médecins salariés / en renfort des suivis ou des permanences de consultations

L'attention est portée sur le fait de ne pas faire de « l'ombre aux médecins libéraux »

Mr Villenet rappelle que les MG libéraux se portent volontaires prioritairement puis le planning est passé aux médecins salariés en second lieu

- Suivi à J3 et J7 : qui et comment ?

Mr Villenet indique que n'est pas aux centres COVID d'assurer le suivi.

Une organisation pérenne est à trouver et à mettre en place - avec les professionnels intervenants à domicile ? Mme Collomb est missionnée sur ce sujet

- Le temps de réunion étant écoulé, l'ARS communiquera certaines autres informations et réponses aux questions soit par mail soit en organisant une webconférence.
Il est rappelé que temps que cela sera nécessaire, ce même type de réunion se tiendra les jeudis matin (même heure - même codes de connexion).